

Notice pour demande de subvention

But

- La Fondation d'utilité publique créée en 1988 a pour but de soutenir la Croix-Rouge suisse ainsi que des projets ou organisations qu'elle soutient directement ou indirectement.

Réalisation du but

- La Fondation accorde des subventions spécifiques à la Croix-Rouge suisse, à ses membres corporatifs ainsi qu'à ses organisations.
- Les contributions allouées sont conçues comme une aide au financement d'actions, d'activités ou de projets humanitaires. De même, elles financent des acquisitions ou des investissements (à l'exception de projets informatiques qui ne reçoivent généralement pas de soutien).
- Le financement des frais de fonctionnement se fait exclusivement dans le sens d'un financement initial ou d'une aide au démarrage.
- L'utilisation d'une contribution doit être contrôlable.

Budget

- Pour l'année 2024, la fondation dispose d'environ CHF 270'000 pour les contributions de soutien.

Demande de subvention

- Pour traiter une demande, le secrétariat a besoin du formulaire «Demande de subvention» dûment rempli et accompagné des annexes requises.
- L'objectif d'une contribution doit être expliqué en détail.
- Si des projets sont cofinancés par les pouvoirs publics, la clé de répartition du financement ainsi que la raison de la prise en charge par la Croix-Rouge suisse doivent être indiquées.
- Les demandes sont traitées au fur et à mesure.
- Après consultation du comité consultatif (experts de la Croix-Rouge suisse), le conseil de Fondation se prononce sur la demande.

Mars 2024

Nous sommes membres de proFonds